

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2024

INTERDIRE LE COMMERCE DES TROPHÉES DE CHASSE D'ESPÈCES PROTÉGÉES - (N° 1895)

Tombé

AMENDEMENT

N° CD14

présenté par

M. Barthès, M. Blairy, M. Beaurain, M. Bovet, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho,
M. Dragon, M. Grenon, Mme Alexandra Masson, M. Meurin et M. Villedieu

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 3, supprimer les mots :

« , sous quelque forme que ce soit, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette demande intervient afin de prévenir une forme de censure de cette pratique. Cette écriture sous-entend qu'il ne serait plus possible, en public d'évoquer ce type de pratique si ce n'est pour le condamner.

Cet amendement propose donc de mettre en lumière "l'esprit" de cette proposition de loi, qui, sous couvert de défense de l'environnement, prend une tournure arbitraire et stigmatisante.